

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le treize octobre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 7/10/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 23

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, RAHER Marc, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, POULMARC'H Bertrand, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à DREANO Christelle

Excusée : ANDASMAS Anissa

Absents: SAVINA Henri, KERVAREC Ronan

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° DE-87-2022

Objet : Acquisition parcelle BIR HAKEIM – Projet Résidence Habitat Jeunes

Rapporteur : Marc RAHER

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences habitat et jeunesse, Douarnenez Communauté a initié en juin 2019 une réflexion relative aux besoins des jeunes en matière de logements. Dans une approche transversale et collégiale, les partenaires institutionnels ainsi que les acteurs locaux de la jeunesse ont été associés aux travaux relatifs à la définition des besoins, en collaboration avec l'URHAJ (Union Régionale de l'Habitat des Jeunes) de Bretagne.

La réflexion s'est rapidement muée en projet de Résidences Habitat Jeunes au regard des forts besoins pressentis. Aussi, le projet vise la construction d'une Résidence Habitat Jeunes de 25 logements dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par Le Logis Breton (bailleur social) et la gestion confiée à Etap'Habitat.

La construction de la future Résidence Habitat Jeunes est projetée sur la parcelle dénommée place Bir Hakeim à Douarnenez, actuellement propriété de la Ville de Douarnenez. L'acquisition de la parcelle (terrain à bâtir d'environ d'environ 3 000 m² - références cadastrales : BM 453p et 491p) est envisagée par Douarnenez Communauté au regard de la valeur estimée par l'Avis des Domaines, en date du 20.12.2021, à hauteur de 150 000€ HT.

L'acquisition de la parcelle Bir Hakeim par Douarnenez Communauté est conditionnée à la purge de toutes les procédures administratives et recours éventuels. Dans un temps ultérieur, Douarnenez Communauté rétrocèdera à l'euro symbolique la quotité de foncier nécessaire à la construction de la Résidence Habitat Jeunes au profit du Logis Breton, maître d'ouvrage.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 26 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du bureau du 3 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 029-242900645-20221013-DE_87_2022-DE

Il est proposé :

- **De valider le principe de l'acquisition de la parcelle Bir Hakeim à Douarnenez pour un montant de 150 000€ HT après purges de toutes les procédures administratives,**
- **D'autoriser le Président à signer l'acte relatif à l'acquisition de la parcelle Bir Hakeim à Douarnenez.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 13 octobre 2022.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

